

Mouvement 2018

Le Mouvement des personnels pour la rentrée de février 2018 a été réalisé durant la semaine du 23 au 27 octobre :

- Mercredi 25 octobre : Commission Administrative Paritaire Locale d'examen des postes spécifiques parus au BO du 7 septembre
- Mercredi 25 octobre : Groupe de Travail préparatoire au mouvement Intra 2018
- Vendredi 27 octobre : Formation Paritaire Mixte de réalisation du Mouvement Intra 2018

Cette année le calendrier des commissions avait été modifié afin de réaliser le mouvement spécifique avant le mouvement normal.

Le SNES-NC demandait depuis plusieurs années cette modification, qui permet, dorénavant, de pourvoir « dans la foulée » les postes libérés par des collègues en poste en Nouvelle-Calédonie qui ont obtenu un poste spécifique.

Cette amélioration de calendrier a permis cette année (notamment en Economie-Gestion) de pourvoir par des titulaires tous les postes ainsi libérés par la réussite des candidatures internes.

Un mouvement de plus en plus ... spécifique

Mais la plus grande nouveauté du Mouvement 2018 est l'ampleur inquiétante du mouvement spécifique : pas moins de 46 postes spécifiques étaient proposés au BO du 7 septembre, c'est plus d'un quart des postes vacants en Nouvelle-Calédonie pour la rentrée 2018...

La légitimité du « profilage » de certains postes n'est pas à remettre en cause (par exemple en CPGE), mais en revanche, beaucoup de postes ne sont guère « spécifiques » et pourraient être directement attribués lors du mouvement général à des personnels compétents.

En particulier, un nombre anormal de postes exigeaient une qualification DNL. Le Vice-recteur en a convenu lui-même lors de la CAPL : *« je ne comprends pas ce que l'on fait en termes de politique éducative. Cela ressemble à du contournement du mouvement général ».*

Le SNES-NC note avec étonnement la discordance entre cet « idéal » défini par le Vice-recteur, et la préparation réalisée par ses services.

Ainsi les procédures pour le recrutement sur postes spécifiques apparaissent totalement subjectives, avec des critères d'évaluation qui peuvent être complètement différents d'une discipline à l'autre, et sur lesquels les représentants élus des personnels n'ont aucun regard.

Elles ne garantissent pas un traitement équitable de toutes les candidatures.

Le SNES-NC condamne ce principe de sélection sans recours au barème.

Mais notre grande crainte est que ce type de recrutement, que le Vice-recteur se refuse à appeler « casting », mais qui en a toutes les caractéristiques, se généralise et remplace à terme le mouvement normal.

Une preuve, s'il en fallait une : d'après les documents de travail présentés aux commissaires paritaires, 79 candidatures (sur 198 au total) n'ont pas le moindre avis du corps d'inspection... Et de l'aveu même du Vice-recteur, certains avis de l'inspection générale ont été « *contextualisés* » ... Un joli euphémisme pour exprimer le fait que, dans certains cas, un candidat local a visiblement été préféré au candidat choisi par l'inspection générale.

Un groupe de travail où certains sujets sont tabous...

Ce même 25 octobre, se tenait ensuite le Groupe de Travail préparatoire au mouvement. L'objectif principal de ce type de réunion est d'instruire en amont les mutations qui seront ensuite actées en Formation Paritaire Mixte.

Malheureusement, certains sujets n'ont pas l'heur de plaire dans ces réunions.

Ainsi, un différend oppose depuis quelques années le SNES-NC et certains cadres du vice-rectorat concernant les mesures de carte scolaire :

Pour le SNES, qui s'appuie sur le fonctionnement acté depuis des décennies en métropole, un collègue « victime » d'une mesure de carte scolaire – c'est à dire dont le poste est supprimé – n'est pas obligé de faire des vœux pour participer au mouvement ; l'administration a le devoir de l'affecter sur le poste équivalent le plus proche.

Malheureusement, cela n'a pas été le cas pour ce mouvement 2018, où l'administration a expressément demandé à ces collègues de faire des vœux. Et a refusé de discuter ce point en groupe de travail.

Le SNES-NC a tout de même obtenu qu'un point soit fait sur le fonctionnement des mesures de carte scolaire.

Cela devrait se faire lors d'un GT de préparation au mouvement 2019, en début d'année prochaine.

Un mouvement général tronqué

La proposition de 46 postes au mouvement spécifique révèle une politique de recrutement non-équitable qui pénalisera, à long terme le système éducatif calédonien.

En effet, l'administration a largement minimisé les besoins réels, toutes disciplines confondues : **alors que 170 postes étaient identifiés comme vacants à la rentrée 2018, seulement 140 enseignants ont pu entrer au mouvement général.**

Les conséquences sont dramatiques et les chiffres éloquents : près de 30 postes laissés vacants à l'issue du mouvement : remarquons en particulier 3 postes en documentation, deux en Lettres Modernes, 4 en Histoire-géo, 4 en maths, 6 en Espagnol, 9 en Anglais (dont 3 sur le Grand Nouméa, avant un hypothétique recrutement à venir, hors commission)...

Beaucoup de ces postes sont situés en Province Nord et Province des Iles, dans des établissements où les Maîtres-Auxiliaires seront plus nombreux que les titulaires et où certaines disciplines seront assurées uniquement par ces vacataires...

Le SNES-NC estime qu'il est urgent de changer de cap.

Créer les emplois nécessaires et les pourvoir avec des titulaires formés et compétents, voilà ce que devrait être une politique tournée vers l'avenir.

On constate que les premiers à subir les conséquences d'un projet qui leur est normalement destiné sont les élèves calédoniens, en particulier en Province Nord et en Province des Iles.

A noter cependant : face au nombre important de postes restés vacants et suite aux demandes insistantes du SNES-NC, il a été décidé de proposer des postes à des collègues métropolitains dont les candidatures avaient été rejetées en août. C'est notamment le cas en anglais où nous nous félicitons de l'ouverture au recrutement extérieur, pour la première fois depuis de trop nombreuses années.

Reste à voir quelle sera la réalisation effective de ce recrutement hors commission...

Des mutations sorties du chapeau

Notons enfin que certaines collègues du mouvement « extra », dont la candidature avait été acceptée en août et validée en Groupe de Travail deux jours avant, n'obtiendront finalement pas de postes en Nouvelle-Calédonie.

C'est le cas en Education, où un collègue CPE fait les frais d'un arrangement pour permettre une prétendue continuité de « l'équipe de direction élargie », par le truchement de délégations rectorales successives qui sont données à la même personne, sur le même poste ...

Le SNES-NC a dénoncé ces arrangements.

Nous avons affirmé notre accablement face à ces pratiques que d'autres qualifieraient de clientélistes et que nous croyions naïvement révolues avec la nouvelle administration.

En conclusion...

Le SNES-NC et ses représentants élus en commissions paritaires s'opposent à ce recrutement qui ouvre la porte à l'arbitraire.

La Nouvelle-Calédonie ne doit pas être le laboratoire des expérimentations envisagées en métropole.

Nous continuerons à défendre les droits des personnels, comme le droit à la mobilité, déjà sérieusement remis en cause pour les collègues mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie, qui sont interdits de muter pour toute la durée de leur séjour.

L'administration adopte encore, trop souvent, des habitudes peu régulières, voire arbitraires (« on a toujours fait comme ça ») pour la gestion des personnels.

Les services de la Division des Personnels sont en mutation. Le SNES-NC souhaite un fonctionnement enfin transparent, dans le respect des règles, des procédures et des droits des personnels.

Le SNES-NC se mobilise ...

- pour informer les candidats à la mutation dans le suivi de leur démarche et leur résultat à l'issue de la FPM
- pour solliciter l'administration chaque fois que c'est nécessaire, sur des cas individuels ou des actions collectives
- pour faire valoir le droit syndical

